

Bonjour,

Chaque année, les conditions de service et les tarifs d'Énergir doivent être approuvés par la Régie de l'énergie, l'organisme indépendant chargé de la régulation des prix de l'énergie au Québec. Cette année, Énergir a soumis à la Régie une **augmentation moyenne des tarifs de 1,15 %**, laquelle entrerait en vigueur le 1^{er} octobre 2025. Le prix du gaz naturel lui-même est exclu de cette hausse parce qu'il varie mensuellement selon l'offre et la demande. D'ailleurs, nous le facturons au même prix que nous l'achetons.

Quel sera l'impact potentiel sur votre facture annuelle ?

Cela dépend principalement de votre consommation de gaz naturel. Chaque client.e observera donc sur sa facture une augmentation différente, propre à sa réalité. Pour vous aider à anticiper l'impact potentiel sur votre facture annuelle, voici quelques exemples¹ de différents profils de consommation de gaz naturel.

Type d'immeuble	Consommation annuelle de gaz naturel	Hausse	
Maison unifamiliale de construction récente (160 m ²)	2 000 m ³	+ 0,8 %	+ 9 \$/an
Bureau commercial	11 000 m ³	+ 1,9 %	+ 82 \$/an
Multi-résidentiel 15 logements	15 000 m ³	+ 1,8 %	+ 114 \$/an
Bureau institutionnel	76 000 m ³	+ 3,2 %	+ 749 \$/an
École secondaire	330 000 m ³	+ 4,7 %	+ 3 751 \$/an

Qu'est-ce qui explique la hausse prévue de cette année ?

① Un entreposage plus coûteux

Le prix du service de gestion de l'entreposage du gaz naturel est plus élevé principalement à cause de l'inflation des coûts d'entreposage.

② Plus de gaz naturel renouvelable (GNR)

Dans le Plan pour une économie verte 2030, le gouvernement du Québec a fixé comme objectif de remplacer au moins 10 % de gaz naturel fossile par du GNR d'ici 2030. Énergir augmente graduellement le pourcentage de GNR acheté afin d'étaler les impacts financiers de la hausse tarifaire.

Comme une partie de ce GNR n'a pas été achetée de façon volontaire par la clientèle, le coût des volumes restants est réparti à travers les frais de socialisation entre les client.e.s qui n'achèteront pas le pourcentage de GNR minimum, soit 5 % d'octobre 2025 à septembre 2026. Ces derniers verront un ajustement de ces frais sur leur facture.

Des questions ? N'hésitez pas à communiquer avec nous au 1 800 361-0564.

Pour en savoir plus sur les différents éléments de votre facture, y compris les frais de socialisation, consultez la page [Énergir | Comprendre ma facture](#).

L'équipe du service à la clientèle

.....

¹ À titre indicatif seulement, selon les tarifs soumis pour une entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2025. Valeur approximative. L'augmentation annuelle varie selon différents paramètres, notamment le type de résidence et les équipements installés. Les augmentations annuelles mentionnées ci-dessous incluent les variations sur les composantes de transport, d'équilibrage, de distribution et de frais de socialisation.